

# ÉTATS FINANCIERS DÉFINITIFS APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES SUITE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2024

## BILAN APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES SUITE À L'APPROBATION DE L'AGO TENUE LE 26 AVRIL 2024

	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIF</b>		
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	119 501	95 996
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	397 988	142 225
AC3 - Créances sur la clientèle	6 531 114	6 377 728
AC4 - Portefeuille - titres commercial	97 362	93 236
AC5 - Portefeuille d'investissement	392 155	364 508
AC6 - Valeurs immobilisées	71 055	67 401
AC7 - Autres actifs	71 736	66 090
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 680 911</b>	<b>7 207 184</b>
<b>PASSIF</b>		
PA1 - Banque Centrale et CCP	-	-
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 920	5 800
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	6 285 922	5 877 115
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	197 792	252 962
PA5 - Autres passifs	273 815	248 377
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 760 449</b>	<b>6 384 254</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CP1 - Capital	172 800	172 800
CP2 - Réserves	743 240	649 262
CP5 - Résultats reportés	4 422	867
CP6 - Résultat de l'exercice	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>920 462</b>	<b>822 929</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 680 911</b>	<b>7 207 184</b>

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2024

### PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2023, qui s'élève à 126 616 624,324 TND majoré du report à nouveau positif de 866 845,351 TND, soit un bénéfice distribuable de 127 483 469,675 TND et ce, comme suit :

Bénéfice distribuable	127 483 469,675 TND
- Réserve pour réinvestissement exonéré	22 685 000,000 TND
- Réserve Ordinaire	70 000 000,000 TND
- Fonds social	1 000 000,000 TND
- Dividendes	29 376 000,000 TND
- Report à nouveau	4 422 469,675 TND

## ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE À L'APPROBATION DE L'AGO TENUE LE 26 AVRIL 2024 APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES DE L'EXERCICE 2023

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	867	17 280	485 740	101 542	289	19 905	24 800	126 617	949 839
Affectation AGO du 26/04/2024	-	32 932	-	70 000	22 685	-	1 000	-	(126 617)	-
Distribution de dividendes conformément à l'AGO du 26/04/2024	-	(29 376)	-	-	-	-	-	-	-	(29 376)
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	4 422	17 280	555 740	124 227	289	20 905	24 800	-	920 463

## LISTE NOMINATIVE DES ADMINISTRATEURS

NOM	QUALITÉ	ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
KAMEL NÉJI	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Administrateur représenté par François Bloch	Directeur des réseaux Bancaires Internationaux en Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer - Groupe SG
PHILIPPE AMESTOY	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
ASMAE HAJJAMI	Administrateur	Membre du directoire - Société Générale Maroc
CATHERINE ZENONI-HIMBER	Administrateur	Banquière Conseil - Banque de Grande clientèle - Groupe SG
KARIM IDRISSE	Administrateur	Directeur Régional Ile de France - Groupe SG
KHALED SOUDANI	Administrateur	Directeur des Technologies de l'Information (CTO) - Groupe SG
STI	Administrateur représenté par Firas Saied	Directeur Général HBG Holding
ASSURANCES MAGHREBIA	Administrateur représenté par Habib Ben Hassine	Directeur Général Assurances Maghrébia
RACHID TMAR	Administrateur indépendant	Commissaire aux Comptes
MONIA SAADAQUI	Administrateur indépendant	Ex - Représentant de la Tunisie au bureau de l'administrateur au conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI)
TAHAR BEN HATIRA	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Retraité - Ex Directeur Général de la SOTUGAR

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2024 (SUITE)

La date de mise en paiement des dividendes, soit 0,850 TND par action, est fixée le 3 juin 2024. Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de M. Kamel Néji en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Il exercera ainsi sa fonction d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, également, le mandat de la Société Générale en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Elle exercera ainsi sa fonction d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. La Société Générale sera représentée à titre permanent par Monsieur François Bloch.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

### CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de la société Artes - représentée par Monsieur Lassaad Ben Ammar - de ses fonctions d'Administrateur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs :

- La société Assurances Maghreb, représentée par Monsieur Habib Ben Hassine
- Monsieur Tahar Ben Hatira, Administrateur représentant des actionnaires minoritaires
- Monsieur Karim Idrissi
- Madame Monia Saadaoui, Administrateur indépendant
- Monsieur Khaled Soudani
- Monsieur Rachid Tmar, Administrateur indépendant
- Madame Catherine Zenoni-Himber

Les Administrateurs ainsi nommés exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

### SEPTIÈME RÉSOLUTION :

Les mandats des Commissaires aux Comptes (Le cabinet EY AMC & le cabinet FINOR) étant arrivés à terme, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- de nommer le cabinet BDO, représenté par Monsieur Adnene Zghidi en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

- de nommer le cabinet Lamjed Ben Mbarek associé Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 325.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2024.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**